

Communications de la Municipalité

du 4 septembre 2012 au 29 octobre 2012

La Municipalité décide

18 septembre 2012

Commission de police

De nommer une commission de police pour prononcer les sentences municipales. Elle sera chargée d'étudier les différentes affaires afin de traiter les dossiers dans le respect des procédures. Messieurs Yvan Ponnaz, Steve Le Marrec et Olivier Chesaux seront les membres de cette commission et M. Mentor Citaku le greffier lors des séances.

La Forestière, recertification (Conseil de soutien de la forêt) FSC et (Programme de reconnaissance des certifications forestières) PEFC 2013-2018

D'accepter le renouvellement de la convention de certification avec La Forestière pour la période du 27 septembre 2013 au 30 septembre 2018. Cette certification démontre que la commune entretient ses forêts et permet d'obtenir des subventions de la part du service cantonal des forêts.

1^{er} octobre 2012

Maurice Chesaux, Confrérie des Vignerons, 3^{ème} visite, automne

De féliciter M. Maurice Chesaux, encaveur, pour les très bons résultats obtenus lors de la 3^{ème} visite de la Confrérie des Vignerons et de le remercier de son professionnalisme et du soin qu'il apporte continuellement aux vignes communales.

15 octobre 2012

Etablissement cantonal d'assurance, SDIS Lavey-Morcles et St-Maurice

D'informer l'établissement cantonal d'assurance ECA et l'office cantonal du feu (Valais), qu'elle valide la version "Association de communes" pour la création et la gestion d'un corps de sapeurs-pompiers unique et commun aux communes de Lavey-Morcles et St-Maurice. Les statuts de l'association devront être admis par le conseil communal de Lavey-Morcles.

29 octobre 2012

Préfecture d'Aigle, arrêté d'imposition

De transmettre à la Préfecture d'Aigle l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 en vue de sa transmission au Conseil d'Etat pour approbation. Cet arrêté comprend notamment à son point 10 l'introduction d'une nouvelle taxe sur les divertissements, laquelle vaut également pour les entrées payantes au titre de thermalisme de loisir. La Municipalité souhaite que cette mesure démocratique et responsable soit bien comprise et admise par le Conseil d'Etat et que les prérogatives communales soient respectées.

La Municipalité prend acte

18 septembre 2012

Service des forêts, de la faune et de la nature

D'une copie de la lettre du service des forêts, de la faune et de la nature qui transmet aux services industriels de Lausanne la décision d'approbation de projet et d'allocation de subvention pour la stabilisation de blocs menaçant l'usine électrique de Lavey-Morcles. Le montant maximal de la subvention est de Fr. 306'000.-.

1^{er} octobre 2012

Service des eaux, sols et assainissement, loi cantonale sur la gestion des déchets

D'une lettre du service des eaux, sols et assainissement, qui informe des modifications de la loi cantonale sur la gestion des déchets. Elle consiste à compléter la loi avec des dispositions concernant le financement de la gestion communale des déchets. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2013.

Service des forêts, de la faune et de la nature, allocation d'une subvention

D'une lettre du service des forêts, de la faune et de la nature, qui informe de sa décision d'allouer, pour les mesures de prévention et de réparation des dégâts dans les forêts protectrices, une subvention ordinaire de 80% du déficit admis aux propriétaires de forêts publiques du 2^{ème} arrondissement, ou aux organes disposant d'une délégation de gestion pour ces forêts et une subvention globale de 100% du déficit admis aux propriétaires de forêts privées du 2^{ème} arrondissement, ou aux organes disposant d'une délégation de gestion pour ces forêts, soit Fr. 1'150'000.- au maximum pour la période 2012 à 2015, éventuellement 2016.

15 octobre 2012

Municipalité de Bex, projet de réalisation d'une station d'épuration régionale

D'une copie de la lettre de la Municipalité de Bex qui informe la commune de Monthey que celles de Saint-Maurice, Lavey-Morcles et Gryon, en partenariat avec Bex, souhaitent réaliser une station d'épuration des eaux usées au niveau régional. Les eaux usées des quatre communes seraient acheminées sur la STEP de Monthey, sous réserve de ses capacités techniques. La Municipalité de Bex demande donc à la commune de Monthey d'étudier cette demande et de lui confirmer leur détermination à l'égard d'une extension du bassin de collecte de leur STEP ou d'une jonction de Monthey à un projet de construction d'une nouvelle STEP régionale.

29 octobre 2012

Services Industriels de Lausanne, Lavey+

Du procès-verbal de la séance publique du 22 octobre 2012 concernant le projet Lavey+.

Les points suivants, relatifs aux questions de la population, y figurent:

- La sécurité en lien avec les camions sur la route cantonale Lavey-Morcles-St-Maurice
- L'élargissement d'un trottoir sur le canal de fuite et la sécurisation des piétons le long de cette route
- La fermeture de la route communal "Près Rapêts" depuis le canal de fuite sur environ 140m
- La réalisation d'un passage piétonnier le long et à l'Est de la parcelle N° 327.

Ville de Monthey, projet de réalisation d'une station d'épuration régionale

D'une copie de la lettre de la ville de Monthey adressée à la Municipalité de Bex concernant le déplacement ou l'agrandissement des stations d'épuration des communes de Bex, St-Maurice, Lavey-Morcles et Gryon. Le service des travaux publics et environnement a besoin de connaître la quantité d'eaux usées qui est engendrée par les communes précitées, soit plus précisément le nombre d'équivalents-habitants raccordés actuellement et celui qui est planifié dans leurs différents plans d'affectation des zones afin de pouvoir examiner l'opportunité de s'associer à leur projet et de présenter un préavis auprès du conseil communal.

Rapports de la Municipalité

4 septembre 2012

Location de la salle polyvalente

Il est proposé d'instaurer une caution lors des locations de la salle polyvalente. En effet, la salle est fréquemment rendue dans un état intolérable. La Municipalité choisit d'intégrer ce point à la révision du règlement de la salle polyvalente qui se fera prochainement.

18 septembre 2012

Ordonnance fédérale sur les résidences secondaires

Un contact a été pris avec le service du développement territorial (SDT) concernant l'ordonnance fédérale sur les résidences secondaires. La Commune de Lavey-Morcles veut démontrer que sa présence dans la liste des communes avec plus de 20 % de résidences secondaires n'est pas justifiée et attend des instructions de leur part concernant la procédure.

Fusion du corps des sapeurs-pompiers Lavey-Morcles/ St-Maurice

L'Etat-major transitoire pour la période du 1er octobre 2012 au 31 décembre 2012 a été constitué et validé par la Municipalité de Lavey-Morcles et St-Maurice, il s'agit de:

- M. Jérémy Coutaz, commandant
- M. Alain Pasche, rempl. Du commandant
- M. Cyril Casse, resp. matériels respiratoires
- M. Christophe Saillen, resp. matériels

Ces personnes devront être renommées en janvier 2013.

Projet Lavey+, possibilité de remplacement pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Lavey-Morcles

M. Christian Habegger de la société RWB SA a été mandaté par les Services industriels de Lausanne et la Commune de Lavey-Morcles pour étudier la possibilité d'un raccordement en eau potable avec le réseau de Bex. Ceci en raison d'une éventuelle perte de la source du Terreaux du Moulin dans le cadre du projet Lavey+. Durant sa présentation M. Habegger informe que les résultats de la simulation hydraulique montrent que le raccordement d'eau potable de la Commune de Lavey-Morcles avec le réseau de Bex à la hauteur de Plambuit ou Vasselín avec une réduction de pression est faisable et suffit pour compenser l'éventuelle perte de la source du Terreau du Moulin. Ces possibilités de raccordement permettent d'alimenter le réservoir des Fourches (gravitairement pour la variante de Plambuit et par pompage pour la variante de Vasselín) avec le réservoir des Monts (Bex) et de couvrir les besoins de Lavey-Village mais nécessitent des travaux. Cependant la variante puits de pompage doit être écartée de l'étude pour diverses raisons, il ne reste plus que la variante à la hauteur de Plambuit. Le montant de la variante Plambuit se monte globalement à Fr. 1'440'000.-. Sur ce montant, des subventions de l'ECA de l'ordre de 28% (Fr. 403'000.-)

sont estimées. Par contre il y a des éléments rendus nécessaires par le projet Lavey+ alors que d'autres éléments sont prévus dans la planification à long terme du PDDE mais leur réalisation est nécessaire à court terme selon la nouvelle planification induite par le projet Lavey+. Par conséquent la facture serait séparée comme suit: Fr. 1'014'000.- pour le projet Lavey+ et Fr. 426'000.- pour la Commune de Lavey-Morcles. Une rencontre est prévue prochainement avec le chef du projet Lavey+ afin de discuter de cette étude. La Municipalité attend les remarques éventuelles et le rendu définitif du projet.

15 octobre 2012

Travaux au Temple de Lavey-Village

Des travaux de réparation du chauffage seront exécutés cette année dans le Temple de Lavey-Village et des travaux de peinture seront reportés à l'année 2013.

Mise en conformité de la signalisation dans le village

De nombreux panneaux de signalisation, pour ne pas dire la totalité, devront être remplacés prochainement en raison des nouvelles normes émises par la loi. L'estimation du coût total pour ces travaux avoisine la somme de Fr. 30'000.-. Il devra être décidé d'échelonner ce montant sur 3 ans ou d'envisager l'entier des travaux de remplacement pour l'année 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku